

**Brevet d'Aptitude aux
Fonctions d'Animateur**

Feuille à garder par le candidat

La formation au BAFA permet de préparer le candidat à :

- Apprendre les différentes techniques d'animation
- Construire une relation de qualité avec les enfants et les adolescents
- Préparer, au sein d'une équipe, la mise en œuvre d'un projet pédagogique
- Accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les jeunes, les familles et l'équipe
- Appréhender les responsabilités d'un animateur
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

Les étapes de la formation :

La formation comporte trois étapes qui doivent obligatoirement s'effectuer dans l'ordre.

Etape 1

Session de formation générale

- **8 jours**
- **1ère semaine des vacances de Printemps 2019**
- **Permet d'acquérir les éléments fondamentaux pour devenir animateur**

Etape 2

Stage pratique rémunéré

Après validation de la formation générale

- **14 jours ou +**
- **En tant qu'animateur stagiaire, en accueil de loisirs, la plupart du temps pendant un mois d'été**

Etape 3

Stage de perfectionnement / Session de qualification

Après validation du stage pratique

- **Perfectionnement : 6 jours. Permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis de formation dans une thématique**
OU
- **Qualification : 8 jours. Permet d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques dans un domaine spécialisé.**
Qualifications possibles : brevet de surveillant de baignage, voile, canoé-kayak, activités de loisirs motocyclistes.

**Motivations pour participer à la formation au BAFA
organisée par la Ville d'Estaires**

Rédiger en quelques lignes

Loisirs et centres d'intérêts

Informations complémentaires

**Cet imprimé devra être complété et adressé au service Enfance/Jeunesse/
Education.**

**Il devra être accompagné du règlement de fonctionnement complété et
signé ainsi que de l'autorisation parentale pour les mineurs.**

Contact

Virginie DESCAMPS : 03.28.42.95.60 / vdescamps@ville-estaires.fr

**Brevet d'Aptitude aux
Fonctions d'Animateur**

Feuillet à remettre à la Mairie d'Estaires

Règlement de fonctionnement

Basé sur la délibération N°11/14-03/2016

Article 1 : Conditions d'inscription

Pour bénéficier de la prise en charge financière partielle de la formation au BAFA par la ville d'Estaires, il faut :

- avoir au minimum 17 ans le premier jour de la formation,
- résider à Estaires
- démontrer sa motivation
- effectuer le stage pratique au sein des services de la ville d'Estaires

Article 2 : Sélection des candidatures

Les candidats doivent remettre un dossier de candidature en Mairie d'Estaires. Tout dossier incomplet sera refusé.

Chaque candidat pourra être convié à un entretien d'évaluation. Un jury évaluera la motivation du jeune et la cohérence de son projet.

Suite à cet entretien, une décision d'accord ou de refus sera notifiée au candidat par écrit.

Article 3 : Déroulement du projet

- 1 Une session de formation théorique
- 2 Un stage pratique de minimum 14 jours
- 3 Une session d'approfondissement (6 ou 8 jours)

Chaque stagiaire sera suivi par le service Enfance/Jeunesse/Education qui s'engage à accompagner les candidats dans leur démarche. Cet accompagnement se concrétisera notamment par la mise en place de bilans. La Mairie d'Estaires se réserve le droit de modifier les dates de stages en fonction de sa propre organisation.

Article 4 : Prise en charge par la commune du coût de la formation au BAFA

Le coût total de la formation atteint une somme comprise entre 800 et 1000 euros. La Mairie d'Estaires s'engage à financer 60% du montant de la formation.

Article 5 : Engagement

Une fois sélectionné, le candidat s'engage à :

- suivre dans son intégralité la formation au BAFA jusqu'à l'obtention du diplôme,
- effectuer, au sein du service jeunesse, quatre semaines minimum de travail par an au cours des deux années suivantes
- rembourser l'intégralité du montant de la prise en charge communale en cas de non-respect des deux clauses précédentes.

Aucune absence ne sera acceptée.

Exceptionnellement, une dispense pourra être accordée suite à une embauche professionnelle ou des études incompatibles avec les dates des stages et accueils de loisirs. Toute demande de dispense devra être motivée et accompagnée d'un justificatif. Elle sera soumise à l'accord du responsable de service.

Fait à _____

Le ____ / ____ / ____

Le candidat

Pour les mineurs,

Nom : _____

Signature du responsable légal

Signature :

**Brevet d'Aptitude aux
Fonctions d'Animateur**

Feuillet à remettre à la Mairie d'Estaires

Autorisation parentale pour les mineurs

En cas de demande de prise en charge communale

Je soussigné(e) : _____

Adresse : _____

Téléphone domicile : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Agissant en qualité de responsable légal de : _____

- déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et de déroulement de la formation,
- autorise mon fils / ma fille à participer au dispositif de financement BAFA organisé par la Mairie d'Estaires et à pratiquer toutes les activités de ce projet dans son intégralité,
- déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et à le respecter.

Fait à _____

Le ____ / ____ / ____

Signature :